

Chéri-Bibi asbl
266, rue Royale / 1210 Bruxelles
Atelier Libellule - Espace collaboratif et créatif
63, rue Godefroid de Bouillon /1210 Bruxelles
Contact : libellulecheribibi@gmail.com

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

L'accès à l'Atelier Libellule et son usage impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est modifiable sur les suggestions des membres adhérents et après validation par le Conseil d'administration (CA).

Tout manquement ou non-respect du règlement peut entraîner une exclusion immédiate de l'Atelier Libellule ainsi qu'une destitution du statut de membre de l'association sans préavis par décision du CA.

PRÉALABLE

Chéri-Bibi est une association sans but lucratif dont le siège social est situé au 266 rue Royale, 1210 Bruxelles (Saint-Josse-Ten-Noode) sous le numéro d'entreprise (0) 457 788 134.

L'atelier Libellule est une création de cette association. Il est situé 63 rue Godefroid de Bouillon, 1210 Bruxelles (Saint-Josse-Ten-Noode). C'est un espace de partage de lieu de travail, d'outils, c'est aussi un lieu de formation. Il est spécialement dédié à la reliure et à toutes les disciplines liées au livre.

C'est également une communauté d'utilisateurs encourageant l'échange et l'ouverture. L'Atelier Libellule est accessible aux membres adhérents Long Cours et aux Nomades ayant un besoin ponctuel d'un espace de travail et d'outils.

Comme dans toute structure collective, certaines règles sont à respecter pour le bien-être et la satisfaction de chacun.

Afin que chaque occupant puisse travailler dans de bonnes conditions, il est impératif de respecter les dispositions générales exposées ci-dessous.

Le présent Règlement Intérieur s'applique à tous les occupants utilisant le matériel de l'espace partagé et ce, pendant toute la durée de l'utilisation.

Chaque occupant est considéré comme ayant accepté les termes du présent Règlement Intérieur et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas de non-respect de ce dernier.

DESCRIPTION DES LIEUX ET DES FORMULES

L'espace dispose d'ores et déjà

- D'un atelier « open space » rénové (175 m²) et équipé, accessible tous les jours de 10h à 21h, les jours fériés étant flexibles et modulés en fonction des stages de formation et des besoins de chacun, selon les formules d'abonnement.
- Dans le respect des règles Covid-19, l'espace propose actuellement 7 places et met à disposition cinq épurateurs d'air et du gel hydroalcoolique. Hors pandémie, l'espace permet l'occupation de 10 personnes.
- L'atelier est équipé d'outils de reliure : presses (de notaire et à percussion), planches et ais, poids, cisaille, massicot, silhouette Caméo, tiroirs rangement grands papiers, cousoirs, presses à dorer, etc.
- Les fournitures suivantes sont destinées prioritairement aux membres adhérents et aux professeurs lors des stages (cartons, papiers divers, fils, colles, etc.) Une participation aux frais forfaitaire pour ces fournitures est demandée à tout usager non-adhérent de l'asbl à raison de 12 € par stage.
- Le lieu offre également des casiers privatifs et sécurisés de 60X60 cm ou de 40x60 cm selon le type d'abonnement.
- Pièce de détente : table, fauteuils, chaise, frigo, machine à café et bouilloire, vaisselle complète.
- Toilettes, éviers

Membres adhérents

Être membre adhérent, c'est soutenir les activités de l'asbl. Mais c'est aussi jouir de nombreux privilèges.

Les membres adhérents de l'asbl Chéri-Bibi ont un accès prioritaire à l'atelier, ils disposent d'une clé digitale. Ils sont assurés de trouver une place (qui n'est pas toujours la même) à l'exception des périodes de stages, ils jouissent d'un casier privatif sécurisé, ils peuvent utiliser les fournitures consommables (papiers, colle, fils, etc.) gratuitement, ils sont invités aux événements de l'asbl (expositions privées), ils peuvent proposer des projets individuels ou collectifs auprès du Conseil d'Administration de l'asbl.

La cotisation annuelle de membre adhérent de l'asbl Chéri-Bibi s'élève à 150 € par an (12,50 € /mois).

Description des abonnements

Trois formules

- **Les membres Long Cours** (prioritairement pour les membres adhérents) : Abo-1 et Abo-2. Tarif préférentiel. Ils ont une priorité d'accès et ne doivent réserver leur place que 48 h à l'avance sur la plateforme prévue. S'ils sont membres adhérents, ils jouissent d'un casier sécurisé et d'une clé digitale.
- **Les Nomades** (non-adhérents) : Abonnements ponctuels (Abo-3, 4 et 5). Les Nomades non-adhérents ont accès à l'Atelier Libellule dans la mesure des disponibilités de places, ils doivent s'inscrire 3 jours à l'avance sur une plateforme numérique prévue à cet effet. Ils n'ont accès à l'atelier qu'en la présence d'un membre

adhérent. Ils n'ont ni clé ni casier privatif. Ils ont accès libre aux outils et aux fournitures.

- **Les professeurs (cours et stages) et les stagiaires**
Les professeurs ont un accès maximal pendant toute la durée de leurs stages. Ils sont les seuls (non les stagiaires) à disposer d'une clé physique (non digitale), d'un casier privatif sécurisé. Ils ont accès aux outils et aux fournitures (papiers, cartons, colle, fils). Les stagiaires qui ne sont pas membres adhérents de l'asbl participent forfaitairement aux frais à raison de 12 euros par stage pour les fournitures de l'atelier si le professeur ne propose pas son propre matériel.

Abonnements

Pour tous, la cotisation d'adhérent et les coûts d'abonnement sont payables 3 jours avant l'utilisation des lieux sur le compte de l'asbl Chéri-Bibi : Iban : BE70 75121097 35 25.

Les tarifs sont affichés sur le site sous la rubrique « abonnements ».

ACCUEIL

L'Atelier Libellule est géré par des bénévoles. Seuls les membres adhérents ont une clé digitale des locaux. Cela implique que les utilisateurs en formule « nomades » doivent réserver leur place au moins 3 jours à l'avance afin de garantir l'ouverture des lieux.

Afin de faciliter l'organisation et la sécurité des locaux, chaque personne « nomade » devra signaler son arrivée et son départ à un adhérent présent.

Avant la première visite, tout nouvel utilisateur devra respecter certaines formalités administratives :

- accepter les Conditions générales d'utilisation, téléchargeable sur le site.
- accepter le présent Règlement intérieur, téléchargeable sur le site.

SECURITE

Assurances

L'association sans but lucratif Chéri-Bibi possède une assurance incendie et en responsabilité civile en cas d'accident. Elle n'a pas d'assurance vol.

Mais l'association est dégagée de toute responsabilité en cas :

- d'oubli de documents ou de matériel par l'utilisateur ;
- d'actes de vol ;
- d'incendie, de dégât des eaux, d'humidité ou de toute autre circonstance atteignant les biens propres de l'utilisateur si l'incident est causé par l'utilisateur lui-même.

Il est recommandé aux utilisateurs de contracter a minima une assurance de responsabilité civile à cet effet.

Couverture en cas d'accident

L'usage des outils est strictement interdit à qui n'a pas la formation minimale pour les employer. En cas de doute, tout débutant prendra conseil auprès d'un usager plus expérimenté que lui.

L'assurance « accident » de l'asbl ne peut s'exercer qu'en cas de mal-fonctionnement d'un appareil ou d'un outil. En aucun cas lorsqu'il y a mauvaise manipulation. L'asbl Chéri-Bibi conseille fortement à l'utilisateur de s'assurer lui-même en cas d'accident.

Sécurité Incendie

Le bâtiment comporte les équipements de sécurité incendie conformes à la législation.

Des contrôles de bon fonctionnement de ces équipements sont réalisés régulièrement.

EN CAS D'INCENDIE, le plan d'évacuation et les consignes de sécurité incendie sont affichés sur les voies d'accès à l'atelier.

Garage et stationnement

Le stationnement devant le garage de l'asbl Chéri-Bibi est formellement interdit. Une seule place du garage est disponible, uniquement pour le chargement et le déchargement, à l'usage strict des professeurs (prioritaires) ou des adhérents.

UTILISATION DE L'ESPACE, DES MACHINES ET DES OUTILS

L'asbl Chéri-Bibi assume les frais de ménage tous les quinze jours, deux fois par mois.

La propreté des lieux est toutefois l'affaire de tous.

État et entretien des locaux

Les usagers adhérents et nomades s'engagent à laisser leur table et les parties communes dans le meilleur état de propreté et d'ordre possible. Comme les places de travail ne sont pas fixes, les tables doivent être lavées et rangées par chacun après leur utilisation, le tri des déchets doit être respecté, les poubelles doivent être vidées dans les grandes poubelles qui se trouvent dans le garage. Les toilettes et éviers doivent être nettoyés. La vaisselle faite et rangée. Le sol doit être balayé ou aspiré.

À moins d'être un membre adhérent ou un professeur qui possède un casier sous clé, l'utilisateur nomade ne peut pas stocker dans l'espace ses effets personnels et/ou son matériel professionnel. L'asbl Chéri-Bibi ne peut en aucun cas être tenue responsable des effets personnels et/ou du matériel professionnel laissés dans ses locaux.

Chaque personne a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié. Les personnes sont tenues d'utiliser les outils et le matériel conformément à leur objet.

Toute anomalie dans le fonctionnement des outils et du matériel et tout incident doit être immédiatement signalés auprès d'un membre du CA, d'un adhérent ou d'un professeur de stage. Contacter Sylvie à l'adresse : libellulecheribibi@gmail.com.

L'Atelier

Les membres adhérents, les usagers nomades et les professeurs s'engagent à ne pas utiliser les lieux comme espaces de stockage.

Fournitures cartons, papiers, colle, divers

L'association se charge de l'approvisionnement des fournitures de reliure comme les cartons, cartes, papiers, colle, etc... en début d'année. Ce service est à destination des membres adhérents et des professeurs. En cas de consommation anormale ou de gestion trop lourde, l'asbl Chéri-Bibi se réserve toutefois le droit d'annuler purement et simplement ce service.

Café, thé, tisanes, etc...

Une machine à café et une bouilloire électrique sont à disposition. Leur entretien incombe aux usagers. L'association gère l'approvisionnement en café et thé. Toutefois, nous encourageons les consommateurs à y contribuer. Une cagnotte participative est mise à disposition à cet effet.

Les déchets issus de ces usages sont à trier comme les autres, suivant leur destination.

Fermeture

Le dernier usager adhérent ou le professeur doit vérifier la fermeture des fenêtres, tirer les stores, éteindre les lumières et fermer les portes à clé lorsqu'il quitte l'espace.

RESPECT DES PERSONNES ET DES LIEUX

Tout usager de l'Atelier Libellule s'engage à se comporter avec politesse et courtoisie à l'égard de toute personne présente dans les locaux.

Bavardage et nuisance sonore

Tous les usagers de l'atelier s'engagent à rester le plus discret possible au sein de l'espace collectif afin de ne pas troubler la concentration des autres personnes dans les lieux.

Le bavardage est à éviter. Pour les discussions, la petite salle de détente ou la cour sont appropriées, pourvu que le niveau sonore ne vienne déranger les personnes qui travaillent dans la salle commune.

Téléphone

Les téléphones doivent impérativement fonctionner en mode discret ou sur vibreur. Pour les conversations téléphoniques, les usagers sont priés de quitter l'espace commun.

Notifications et sons divers

Si vous voulez écouter la radio, de la musique ou toute autre source sonore, l'utilisation de casques est conseillée et doit se faire dans un volume respectueux de l'environnement proche.

Nourriture, boisson et alcool

Pour conserver un état de propreté maximal de l'espace collectif, il n'est pas autorisé de manger ou de boire dans l'Atelier. Vous pouvez prendre vos collations dans la pièce de détente prévue à cet effet.

Tabac et vapotage

L'espace de l'atelier est entièrement non-fumeur. Le vapotage n'est pas toléré.

Déchets

Un système de tri sélectif est en place dans l'espace et dans le garage. Veillez à respecter les consignes indiquées aux points de collecte.

Assurances des biens et des personnes

Comme évoqué plus haut, seuls les adhérents peuvent laisser du matériel sur place, dans un casier fermé à clé. Le matériel laissé dans l'Atelier est sous la responsabilité de son propriétaire. L'asbl Chéri-Bibi décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation.